

Le 8 mars 2024 FL/PK

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 31 JANVIER 2024

Le Conseil Syndical de l'Association Syndicale Autorisée du Parc de Maisons-Laffitte s'est réuni mercredi 31 janvier 2024 à 20h30, dans la salle Raymond WAGREZ, au siège de l'association, sous la présidence de Monsieur François LEJEALLE, président.

PRÉSENTS:

Patricia BUTEL (syndic)
Frédéric CERTAIN (syndic)
Jean-Jacques CHIOZZI (vice-président)
Jean-Michel DEBRAT (syndic suppléant)
Jean-Luc GAYET (syndic)
Serge GODAERT (maire-adjoint)
Claude KOPELIANSKIS (maire-Adjoint)
François LEJEALLE (président)
Pierre LIEBAERT (syndic)
Sabine MARNIQUET (syndic)
Jean-Luc POTTIER (syndic)
Philippe TROUKENS (syndic)
Sophie YOLDJOGLOU (syndic suppléant)

REPRÉSENTÉS:

Frédéric DELMAS (syndic) représenté par Pierre LIEBAERT **Natacha MONNET** (syndic) représentée par Frédéric CERTAIN **Nathalie PASSEDOUET** (syndic) représentée par Sabine MARNIQUET

00 00 00

Le quorum (au moins sept syndics présents ou représentés) étant dépassé, Monsieur François LEJEALLE déclare la séance ouverte à 20h45.

I – <u>Approbation du projet de compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du</u> lundi 11 décembre 2023

François LEJEALLE porte au vote le projet de compte rendu de la réunion du Conseil syndical du lundi 11 décembre 2023, tel qu'il a été transmis avec l'ordre du jour.

Le compte rendu du Conseil du 11 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

13, avenue Cuvier • 78600 Maisons-Laffitte • Téléphone : 01 39 62 01 50 Courriel : asp@parcmaisonslaffitte.org • ₤ : ASP Maisons-Laffitte • Internet : www.parcmaisonslaffitte.org



II – Rapport des commissions

- <u>Budget Finance (Pierre LIBEART)</u>
 - Redevances syndicales 2024

Lors de sa réunion du 14 décembre 2023, la Commission finances a proposé un taux d'augmentation de l'enveloppe globale des redevances de 2 % par rapport à 2023.

Pour mémoire, le total des redevances était de 1 531 315 € en 2023.

Le Conseil syndical approuve, à l'unanimité, le taux d'augmentation de 2% de l'enveloppe des redevances pour 2024 qui s'élèvera à 1 561 941 €.

Cotisations des propriétaires de chevaux 2024

La cotisation des propriétaires de chevaux (de selle et de courses) empruntant les voies du parc était de 22 € par an et par cheval en 2023.

Il est proposé au Conseil de maintenir ce tarif pour l'année 2024.

Le Conseil vote, à l'unanimité, le maintien en 2024 du tarif de 22 € par an et par cheval pour la cotisation des propriétaires de chevaux.

Redevance de stationnement au parking des vans 2024

Il est proposé au Conseil de maintenir les montants votés en 2023 :

- Redevance de stationnement au parking des vans pour les propriétaires dont la résidence est établie dans le périmètre du Parc de Maisons-Laffitte, tarif 40 €,
- ➤ Redevance de stationnement au parking des vans pour les propriétaires dont la résidence est établie hors du périmètre du Parc de Maisons-Laffitte, tarif 80 €.

Le Conseil vote, à l'unanimité, le maintien en 2024 des tarifs de stationnement au parking des vans.

Location des caves du Nord au Jumping de Maisons-Laffitte 2024

Le loyer pour la location des Caves du nord au Jumping de Maisons-Laffitte s'élevait à 3 000 € en 2023.



Il est proposé au Conseil de maintenir ce montant pour l'année 2024.

Le Conseil vote, à l'unanimité, le maintien du montant du loyer 2024 à 3 000 € pour la location des caves du Nord par le Jumping de Maisons-Laffitte.

Chapitre opération Caves du Nord

Les travaux de restauration des Caves du nord, débutés en 2022, se poursuivront cette année. Pour ce qui concerne l'exercice 2024, les travaux de la tranche 2 sont estimés à 311 650 €, honoraires du maître d'œuvre compris.

En recettes, le budget comptabilise la subvention de la ville de Maisons-Laffitte pour la tranche 1.

Il est proposé au conseil de voter un chapitre opération « Restauration des Caves du Nord » réparti en dépenses et en recettes de la manière suivante :

<u>Dépenses prévisionnelles 2024 - Tranche 2</u>

| | Chapitre opération : Restauration des Caves du Nord (tranche 2) | | 311 650 |
|-----|---|---|---------|
| 231 | Immobilisations corporelles en cours | | 311 650 |
| | | Travaux | 274 850 |
| | | Honoraires maîtrise d'œ uvre | 26 800 |
| | | Frais liés au lancement de la collecte de fonds | 10 000 |

Recettes prévisionnelles 2024 - Tranche 2

| | Chapitre opération : Restauration des Caves du Nord (phase 2) | | 326 900 |
|-------|---|--------------------------------------|---------|
| 13248 | Subvention d'investissement | | 260 900 |
| | | Subvention DRAC | 147 900 |
| | | Subvention Région | 63 000 |
| | | Subvention Mairie Maisons-Laffitte | 50 000 |
| 1348 | Fonds affecstés à l'équipement | | 66 000 |
| | | Fondation du Patrimoine Mission Bern | 66 000 |

Le Conseil vote, à l'unanimité, le chapitre opération « Restauration des caves du nord » avec les travaux prévisionnels de la tranche 2.

Versement de cotisations aux associations 2024

Les propositions de versement de cotisations aux associations pour 2024 sont approuvées par le conseil, à l'unanimité, selon la répartition suivante :

- Le Patrimoine, 100 €
- L'office du tourisme de Maisons-Laffitte, 60 €
- Yvelines environnement, 50 €



Le Conseil vote, à l'unanimité, le versement des cotisations aux associations tel que proposé.

Frais de mission du président et du régisseur 2024

Le président et le régisseur peuvent être amenés à payer des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de l'ASA. En 2023, ces frais étaient plafonnés à 1 000 € pour chacun d'eux.

Il est proposé au Conseil de maintenir ces plafonds pour 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil décidé à l'unanimité :

- D'inscrire les crédits suffisants, soit 2 000 €, au budget primitif 2024 à l'article 625-Déplacements, missions et réceptions.
- D'approuver que cette délibération soit applicable au président et au régisseur de l'ASA et sera complétée par un ordre de missions pour chacun d'eux,

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le montant de l'enveloppe des frais de missions pour le président et de régisseur.

Approbation du Budget primitif 2024

Pierre LIEBAERT présente le budget primitif 2024 et en commente les diverses inscriptions.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les ressources prévisionnelles de l'année 2024 sont stables par rapport à 2023. Ce qui implique que les dépenses se maintiennent également afin d'assurer l'équilibre du budget.

L'année 2024 ne sera donc pas une année d'inflation des dépenses puisqu'elles sont en baisse avec notamment un recul des dépenses de fonctionnement.

Recettes de la section de fonctionnement

La tendance générale est le maintien des recettes. Il convient de préciser les éléments suivants :

- L'enveloppe globale des redevances syndicales augmente de 2%, soit une hausse inférieure à l'inflation à la date d'élaboration du budget primitif
- Les revenus des immeubles (loyers) sont en hausse à l'exception du loyer pour le Parc des sports pour lequel l'actualisation est effectuée tous les 2 ans
- La baisse de 20 000€ des recettes relatives aux atténuations de charges (principalement les remboursements d'indemnités journalières)
- La recette exceptionnelle pour le remboursement anticipé des échéances du contrat de location de l'ancien copieur Xérox n'apparaît plus au budget.



<u>Dépenses de la section de fonctionnement</u>

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 946 460,00 € sont en baisse de 1,7% par rapport à 2023 avec notamment une baisse des charges de personnel.

Concernant les charges à caractère général on note :

- Cette année, le budget des élagages est en hausse de 60 000 € pour les arbres près de lignes basse tension
- Les dépenses de combustibles et fluides relativement stables
- Les dépenses de crédit-bail et celles relatives aux bâtiments sont en baisse

La capacité d'autofinancement a augmenté de 34 000 €par rapport en 2023. L'objectif est de maximiser la capacité d'autofinancement pour les investissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes de la section d'investissement

Le niveau des recettes 2024 est exceptionnel avec un prévisionnel de 828 210 €

La subvention voirie versée par la Mairie passe de 172 000 € à 222 000 €

Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses de plantation sont stables par rapport à 2023. Il est prévu :

- L'achat d'un triporteur électrique pour remplacer le chariot à poubelles avec tri sélectif
- La réfection d'une place

Point sur les travaux de restauration des caves du nord

Dans les budgets 2022 et 2023, la tranche 1 a bénéficié de subventions, ce qui n'est pas le cas de la tranche 1 bis qui a mobilisé la capacité d'autofinancement de l'ASP. La Mairie a fait part de sa volonté de verser une subvention de 50 000 €.

Le Budget 2024 prévoit le financement de la Tranche 2 des travaux pour un total de 311 650 €

- Au total sur les 3 exercices 2022 à 2024 ce seront un tiers des travaux prévisionnels qui auront été mis en œuvre et financés pour un montant total de 562 740 €
- Compte tenu des subventions reçues de la DRAC, la Région Ile de France, Le Département, la Ville de Maisons Laffitte et désormais la Fondation du Patrimoine, la charge sur les fonds propres de l'ASP sur ces 3 années représente 121 226 € soit 40 408 € par an en moyenne.



- Le Budget 2024 est marqué par le versement en 1 fois de la subvention de la Ville de Maisons Laffitte de 50.000€ couvrant sa contribution aux tranches 1Bis et 2 des travaux réalisés en 2023 et 2024.

Le projet de budget primitif de l'exercice 2024 s'équilibre à la somme de 2760 740,00 € répartit comme suit :

Investissement Dépenses : 828 210,00 €

Recettes : 828 210,00 €

Fonctionnement Dépenses : 1 946 460,00 €

Recettes : 1 946 460,00 €

Après examen, le conseil adopte à l'unanimité, les propositions nouvelles du budget primitif 2024 tel que présenté.

- > Administration Générale Sécurité Juridique (Frédéric CERTAIN)
 - Primes d'assiduité du personnel pour 2024

L'article 30 du statut du personnel de l'ASP, approuvé le 23 juillet 2003 par la préfecture des Yvelines, prévoit deux conditions d'attribution de la prime d'assiduité :

- L'agent doit avoir été absent moins de 10 jours par semestre, à l'exclusion des absences pour congés payés et des jours de réduction de temps de travail
- L'agent doit avoir une ancienneté minimale d'une année à la date de versement de la prime

Les primes d'assiduité sont versées aux salariés par moitié 2 fois par an avec les rémunérations des mois de juin et décembre.

Il est proposé au conseil de maintenir les montants votés en 2023.

Montant de la prime annuelle en fonction de l'emploi :

• Agent de maîtrise : 2 900 €

• Cadre administratif et Contremaitre : 3 100 €

• Conducteur de poids lourds : 3 000 €

Garde: 3 000 €Régisseur: 3 400 €

• Agent de propreté : 2 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'adopter les montants pour le versement des primes en 2024.

Indemnité de secrétariat pour les réunions du Conseil syndical de l'année
 2024



L'indemnité forfaitaire pour les travaux de secrétariat lors des réunions du conseil syndical versée à Madame KOUSSALA et Madame BARY en 2023 s'élevait à 60 € bruts par réunion.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de maintenir le montant de l'indemnité pour 2024.

Communication (Jean-Luc GAYET)

L'année 2024 sera un peu chargée.

- Le grand projet sera le lancement de la collecte de dons avec la fondation du patrimoine pour la restauration des Caves du Nord.
- Les services de la ville ont été contactés pour commencer à réfléchir sur la possibilité de mettre des affiches dans les panneaux sucettes
- Assemblée des propriétaires : le projet cette année est de changer le rythme du déroulement avec éventuellement une retransmission en direct sur Facebook
 - Hippisme (Jean-Jacques CHIOZZI)
- Parrainage course

Cette année, l'ASP prévoit de parrainer une course d'obstacle à la carrière Molière. La date choisie est le 05 mai 2024.

• France Galop

Les membres du Comité de la société-mère du Galop ont élu Guillaume de Saint-Seine à la présidence de France Galop, pour un mandat de quatre ans. Un nouveau comité a également été élu.

Espaces verts (Philippe TROUKENS)

La campagne d'élagage est terminée. Les travaux de plantations débuteront au mois de février.

<u>Urbanisme (Nathalie PASSEDOUET)</u>

RAS

- Voirie circulation (Jean-Luc POTTIER)
- Circulation cycliste

De nombreuses associations réclament une amélioration de la circulation cycliste dans le Parc. La ville développe la vélorue et la question de travailler sur un tel projet dans le Parc est posée.



L'idée serait de faire une étude d'une « vélo avenue » avenue Albine entre la place du château et la place Marine avec le problème de la signalétique.

Projet ligne V4 ouest

Il s'agit d'un projet de piste cyclable permettant de joindre l'est et l'ouest de Paris. Pour le moment, l'itinéraire validé passe par les avenues Eugène Adam et Molière. Le Parc est concerné par ce projet, il faudra doc être très vigilant car l'ASP n'est pas toujours associée au processus de décision.

L'ASP est favorable à des modes de circulation alternatifs mais cela ne doit pas être fait n'importe comment.

II – <u>DIVERS</u>

Date assemblée générale 2025: 29 avril

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le président

François LEJEALLE